

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Ressources et Relations aux Administrés  
– Unité de gestion

N° 2024 - D - 376

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC D'UN EMPLACEMENT SITUE DANS LE HALL D'ACCUEIL DU SIEGE DE GRANDANGOULEME POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BOISSONS

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

#### DECIDE

**Article 1 :** Est approuvée la convention d'occupation du domaine public d'un emplacement situé dans le hall d'accueil du siège de GrandAngoulême, pour l'installation et l'exploitation d'un distributeur automatique de boissons passée entre GrandAngoulême et la société Cafés Modèle dont le siège social est 4 Rue de l'Ancien Lavoir, Lieu-dit Fenêtre, 16560 TOURRIERS.

**Article 2 :** La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 25 juillet 2024.

**Article 3 :** Le droit d'occupation est consenti à titre gratuit.

**Article 4 :** Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 20 NOV. 2024

Pour le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Reçu en Préfecture  
Le : 20 NOV. 2024  
Affiché ou notifié  
Le : 20 NOV. 2024